Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_35-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

***CONSEIL MUNICIPAL***
***Séance du 9 février 2026 à 18 h 15***

**Nombre de membres**

**En exercice :** 43

**Présents :** 38

**Ayant donné procuration :** 3

**Absents :** 2

**Votants :** 41

**Date de convocation :**
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

**Membres présents** :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

**Absentes excusées n'ayant pas donné pouvoir** :
Martine HUBERT, Nicole CHAMBON

**Secrétaire de séance** :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_35-DE

| VILLE DE Saint-Brieuc | **République Française**<br><br>**Séance du 9 février 2026**<br>**Rapporteur : Mme LAPORTE** |
|---|---|

Conseil municipal

**Délibération**

## 35 - Cuisine centrale - Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) - Campus Mazier - Fourniture de repas - Convention

### Exposé des motifs

La Cuisine centrale municipale a pour mission principale l'élaboration, la fabrication et la livraison des repas aux restaurants scolaires des écoles primaires publiques de Saint-Brieuc ainsi qu'aux crèches et accueils de loisirs municipaux sans hébergement (ALSH). Elle assure également l'approvisionnement de partenaires assurant des missions d'intérêt général comme les accueils de loisirs associatifs, le portage de repas à domicile du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ainsi que le Trait d'Union du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Restaurant universitaire (RU) du Campus Mazier à Saint-Brieuc sera en travaux entre mars et juin 2026. Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) a sollicité la Ville pour produire et livrer entre 150 et 200 plats chauds par jour durant cette période pour les étudiants.

Il est proposé de conclure une convention avec le CROUS à compter du 2 mars jusqu'au 30 juin 2026 et de fixer le prix de vente par la Ville au CROUS à 3 € par plat chaud livré.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

**Après en avoir délibéré ;**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-4-1 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**AUTORISE** la fourniture de repas par la Cuisine centrale au Restaurant universitaire du Campus Mazier, géré par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la fourniture de repas à conclure avec le CROUS.

**INVITE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Présents : 38 | Pouvoirs : 3 | Total : 41 | Exprimés : 41 |
| Voix Pour : 41 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 | |

| Le Maire | Le secrétaire de séance |
|---|---|
| M. Hervé GUIHARD | M. Stéphane FAVRAIS |
| MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor) | |